

7. Compétitions

Pour les gymnastes qui s'engagent dans une pratique compétitive, la **participation aux compétitions est obligatoire**. Un gymnaste refusant de participer à une compétition officielle ne sera pas prioritaire pour l'inscription la saison suivante.

L'entraîneur et le directeur technique ont la charge de sélectionner les participants et de composer les équipes. Leur décision est sans appel et ne peut être contestée.

Le club paye l'engagement en compétition et des pénalités en cas de forfait non signalé dans un délai de 10 jours avant une compétition. (Sauf pour raison de santé et sur présentation d'un certificat médical)

En conséquence, nous vous demandons de **nous informer des absences motivées** dès qu'elles sont connues et au minimum 15 jours avant la compétition. Dans le cas contraire, les pénalités vous seront facturées.

8. Stages

Les stages de formation entraîneur ou juge sont entièrement à la charge du club.

Pour les stages gymniques avec hébergement, une **participation de 50 %** par gymnaste et par stage sera demandée. **Le transport est à la charge des gymnastes convoqués.**

9. Déplacements

Les déplacements sont à la charge des parents. Une participation du club **pourra être envisagée** en cas de compétitions situés au-delà de **170 km** (trajet aller), sous condition du transport de 3 licenciés convoqués pour la compétition dans le véhicule.

Une **participation de 30 €** vous sera demandée par nuit d'hôtel pour les déplacements hors département en fonction des heures de convocation et du temps de trajet.



Règlement intérieur

Préambule

Madame, Monsieur,

Vous avez manifesté le désir de pratiquer ou de faire pratiquer la Gymnastique à votre enfant sous les couleurs de Saint-Nazaire Olympique Sportif. Nous vous remercions de votre confiance, en vous souhaitant la bienvenue. Nous espérons que vous trouverez au sein du club, toutes les satisfactions que vous attendez.

Nous vous communiquons ci-après le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration du SNOS.

Merci de le lire avec attention.

Votre signature sur la fiche d'inscription vous engage à accepter ce règlement et le rend non négociable.

1. Inscription

L'inscription au club de tout adhérent implique :

- Le **paiement de la cotisation** correspondant à l'activité et au niveau de pratique au moment de l'inscription.
- La fourniture d'un **certificat médical** de moins de 3 mois obligatoire pour tous les gyms compétitifs et les nouvelles inscriptions
- Pour les autres licenciés un questionnaire complémentaire santé est à remplir avec un certificat médical datant de moins de 3 ans
- La **fiche d'inscription** dûment remplie.

L'adhérent s'assurera de l'exactitude des renseignements fournis.

Seuls les gymnastes ayant fourni un dossier complet auront accès aux entraînements

2. Cotisation

Le **montant** de la cotisation est fixé chaque année par le conseil d'administration. Elle comprend la licence versée à la FFG et la cotisation du club.

Le **paiement** de la cotisation peut être effectué en chèques, espèces, chèques vacances, coupon sport, pass sport et culture. Le paiement peut s'effectuer en plusieurs versements (maximum trois fois) sauf pour un règlement par espèce. L'ensemble des éléments de paiement doit être remis à l'inscription.

Le **remboursement** de la cotisation sous réserve d'un motif valable et accepté par le bureau, est de 50% (en dehors de la part versée à la fédération). Au-delà du 1^{er} novembre aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Une **assurance** est comprise dans la cotisation. Celle-ci intervient seulement en complément du régime de sécurité sociale et du régime complémentaire. En cas d'accident une déclaration est adressée à la fédération dans les cinq jours.

3. Horaires et entraînements

La participation aux entraînements aux jours et heures prévus est obligatoire. Merci d'être ponctuel et de prévenir l'entraîneur en cas d'absence motivée.

Pour un bon déroulement des séances d'entraînement :

- La gestion des entraînements reste uniquement du domaine de compétence de l'entraîneur, **aucune ingérence ne sera tolérée**. En cas de désaccord, un rendez-vous avec l'entraîneur se fera en présence du président ou de l'un des membres du bureau désigné.
- **Les enfants présents dans les tribunes sont sous la responsabilité des parents et n'ont pas accès au plateau de gymnastique.**

4. Responsabilité du club et des parents.

Les parents conduisant leur enfant à l'entraînement voudront bien **s'assurer de la présence de l'entraîneur**. En conséquence, le club ne peut être tenu responsable de l'activité de l'enfant à l'intérieur des horaires d'entraînement annulé, ni du retour à son domicile par ses propres moyens.

L'entraînement terminé, le club n'est plus responsable des gymnastes sortis de la salle.

L'accès aux agrès et sur le plateau est strictement réservé aux licenciés, dans les limites de leurs horaires d'entraînement.

5. Comportement

Les **valeurs de fair-play** doivent être portées en toute circonstance par chaque gymnaste, parents et membres du club. Chacun devra donc respecter les autres gymnastes (club et hors club), le règlement, les décisions des entraîneurs, du bureau, des juges de la fédération. En cas de non respect de ces valeurs fondamentales, le conseil d'administration pourra prendre des décisions allant du simple avertissement jusqu'à l'exclusion, suivant la gravité des faits.

6. Tenue

Lors des entraînements : Les gymnastes doivent se présenter dans une tenue de sport adaptée à la pratique de la gymnastique, les cheveux attachés. Pour des raisons de sécurité, les bijoux ne sont pas acceptés.

Lors des compétitions par équipe: la tenue du club est obligatoire. Afin de pouvoir profiter des meilleurs prix, une commande groupée sera faite auprès de notre fournisseur. Le règlement devra être acquitté au moment de la commande (l'encaissement se faisant au moment de la livraison)

L'association ne fournit pas le petit matériel (maniques...) ou les produits de soin (bandes adhésives, pansements...) en cas de blessure antérieure.